

Pièces administratives

## ANNEXE 1 - Pièce 1

---

Justificatifs du changement de nom de la société  
(LGBR en TGBR)

# ATTESTATION DE PARUTION

**Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Médialex peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification de vos données saisies (modification de date de parution, de journal en cas d'habilitation partielle mal renseignée, de périodicité du journal ...).**

De la part de : MEDIALEX

Numéro d'ordre :

Cesson-Sévigné,

Le 18/09/2015

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représenté par son Directeur Olivier COLIN, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

Nathalie Dumont  
Wolters Kluwer France

Le texte d'annonce légale ci-dessous (cet aperçu est donné à titre purement indicatif. Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée) :

## AVIS DE PUBLICITÉ

LAFARGE GRANULATS BETONS  
REUNION  
SAS au capital de 3 97 380 €  
Rue Amiral Bouvet 97420 Port  
329 557 359 RCS SAINT DENIS DE  
LA REUNION TGI  
Suivant assemblée générale mixte du  
31/07/15, il a été décidé de modifier  
la dénomination sociale comme suit :  
Teralta Granulat Béton Réunion.

Cette annonce paraîtra :

Le **mercredi 23 septembre 2015** dans le journal **Journal de l'île de la reunion 974**

Olivier COLIN  
Directeur



# LAFARGE GRANULATS BETONS REUNION

Société par Actions Simplifiée au capital de 397 380 euros

Siège social : 2 rue Amiral Bouvet

97420 LE PORT

329 557 359 RCS SAINT-DENIS DE LA REUNION

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU VENDREDI 31 JUILLET 2015

Le trente et un juillet de l'an deux mille quinze à quatorze heures, les associés de la société LAFARGE GRANULATS BETONS REUNION, société par actions simplifiée au capital de 397.380 euros, divisé en 26.492 actions de 15 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au siège social suivant la convocation régulière du Président adressée à chacun d'eux le 15 juillet 2015.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les associés présents ou représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Laurent LECOCQ.

Ce dernier appelle comme scrutateurs les deux plus forts associés présents et acceptants :

- CRH EUROPE INVESTMENTS B.V. représentée par Monsieur Dominik Wlodarczyk
- TERALTA CIMENT REUNION, représentée par Monsieur Yannick SINAMA-POUJOLLE

Le bureau, ainsi constitué, s'adjoit comme secrétaire Madame Marion ROBERGE.

Il résulte de la feuille de présence signée par chaque associé en entrant en séance et certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, que les associés présents ou représentés possèdent plus du tiers des actions composant le capital social.

L'Assemblée pouvant valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

Le Président met à la disposition des associés :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- la feuille de présence à l'Assemblée et les pouvoirs donnés par les associés représentés,
- le texte des résolutions.

Le Président rappelle que le projet de résolutions et la liste des associés ont été tenus à la disposition des associés au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

Le Président rappelle l'ordre du jour porté sur la convocation :

### Décisions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Questions diverses

### Décisions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Changement de dénomination sociale de la Société
- Modification corrélative des statuts

### Décisions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire :

- Pouvoirs pour formalités

Après discussion, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

## A TITRE ORDINAIRE

### I- QUESTIONS DIVERSES

Pas de question diverse

YS LL' WJ MR

## A TITRE EXTRAORDINAIRE

### **II- CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE DE LA SOCIETE**

Les associés, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de modifier la dénomination sociale de la Société qui devient « *Teralta Granulat Béton Réunion* » à compter de ce jour.

### **III- MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS**

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, les associés décident à l'unanimité de modifier corrélativement l'article 3 alinéa 1 des statuts de la Société. Ce dernier sera libellé comme suit :

Ancienne rédaction : « *la dénomination sociale de la société est : Lafarge Granulats Bétons Réunion* »

Nouvelle rédaction : « *la dénomination sociale de la société est : Teralta Granulat Béton Réunion* »

## A TITRE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

### **IV- POUVOIRS POUR FORMALITES**

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder aux formalités requises par la législation et la réglementation en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, les scrutateurs et le secrétaire.

#### **Le Président**

Laurent LECOQC



#### **Les Scrutateurs**

Société CRH EUROPE INVESTMENTS B.V.,  
représentée par Dominik Wlodarczak



Société TERALTA CIMENT REUNION,  
représentée par Yannick SINAMA-POUJOLLE



#### **Le Secrétaire**

Marion ROBERGE



## ANNEXE 1 - Pièce 2

---

Extrait Kbis de la société TGBR (SAS)

## Extrait Kbis

### IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait du 21 Novembre 2017

#### IDENTIFICATION

*Dénomination sociale :* TERALTA GRANULAT BETON REUNION  
*Numéro d'identification :* R.C.S. ST DENIS DE LA REUNION TGI 329 557 359 - N° de Gestion 84 B 82  
*Date d'immatriculation :* 24 Avril 1984

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

*Forme juridique :* Société par actions simplifiée  
*Capital :* 397 380.00 EUR (fixe)  
*Adresse du siège :* rue Amiral Bouvet - 97420 Le Port  
*Objet social :* (Voir statuts)  
*Durée de la société :* 99 ans du 24 Avril 1984 au 23 Avril 2083  
*Date de clôture de l'exercice :* 31 Décembre

#### ADMINISTRATION

*Président* Monsieur LECOCQ Laurent  
né(e) le 26 Octobre 1966 à Denain (59), de nationalité FRANCAISE  
demeurant 41, rue de l'Eglise - 97435 Saint-Gilles Les Hauts

*Commissaire aux comptes titulaire* DELOITTE ET ASSOCIES  
R.C.S. NANTERRE 572 028 041  
185, AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92200 NEUILLY SUR SEINE

*Commissaire aux comptes suppléant* B.E.A.S SARL  
R.C.S. NANTERRE 315 172 445  
7 - 9 VILLA HOUSSAY - 92200 NEUILLY SUR SEINE

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

*Adresse :* rue Amiral Bouvet - 97420 Le Port

*Date de début d'exploitation :* 24/04/1984

*Activité :* L'exploitation sous toutes ses formes de toutes carrières de pierres à bâtir ou autres, sables, scories, cailloux et en général de toutes substances minérales non classées dans les mines et les minières ; Achat, vente de terrains, lotissements, constructions, vente et location de matériel - location de véhicules industriels sans chauffeur - réalisation de travaux et vente de matériels - fabrication de carrosserie industrielle - préparation, livraison de bétons prêts à l'emploi, location de véhicules , extraction, production, transformation, commercialisation d'agrégats.

*Origine de l'activité ou de l'établissement :* CREATION

*Mode d'exploitation :* Exploitation directe

#### ANNEXES

*17 Août 2000 - N°0-3050* FUSION PAR ABSORPTION DE LA SOCIETE BETON EXPRESS PAR LA SOCIETE NOUVELLE DE CONCASSAGE - A COMPTER DU 1ER JANVIER 1999

*17 Août 2000 - N°0-3056* FUSION PAR ABSORPTION DE LA SOCIETE SOBEX NORD PAR LA SOCIETE NOUVELLE DE CONCASSAGE - A COMPTER DU 1ER JANVIER 1999

*17 Août 2000 - N°0-3058* FUSION PAR ABSORPTION DE LA SOCIETE COMPAGNIE REUNIONNAISE DES BETONS PAR LA SOCIETE NOUVELLE DE CONCASSAGE - A COMPTER DU 1ER JANVIER 1999

#### OBSERVATIONS

FUSION-ABSORPTION DE LA SOCIETE "SOBEX BETONS" ET LA SOCIETE "SOBEX GRANULATS" PAR LA SOCIETE LAFARGE SOBEX -

#### AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

*Adresse :* Lotissement le Minautore - grand canal - 97440 Saint-André  
*Date de début d'exploitation :* 01/02/2010

Origine de l'activité ou de  
l'établissement : Création

**IMMATRICULATIONS SECONDAIRES**

Adresse : avenue de la Résistance - ZI Bel Air - 97450 Saint-Louis  
Numéro d'identification : R.C.S. ST PIERRE DE LA REUNION TGI  
Date d'inscription : 17 Février 2003

FIN DE L'EXTRAIT COMPRENANT 2 PAGE(S)

TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRESENT EXTRAIT EXPOSE A DES POURSUITES PENALES. SEUL LE GREFFIER EST LEGALEMENT HABILITE A DELIVRER DES EXTRAITS SIGNES EN ORIGINAL. TOUTE REPRODUCTION DU PRESENT EXTRAIT, MEME CERTIFIEE CONFORME, EST SANS VALEUR.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME ET DELIVRE LE

21/11/2017

LE GREFFIER



*[Handwritten signature in blue ink]*



## ANNEXE 1 - Pièce 3

---

Extraits des comptes annuels de 2013, 2014, 2015 et  
2016

## BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amort. Prov.</i>	<i>31/12/2013</i>	<i>31/12/2012</i>
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement	19 742	19 742		
Concessions, brevets et droits similaires	90 069	79 136	10 933	929 459
Fonds commercial	1 885 886		1 885 886	1 885 886
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	132 460	29 653	102 807	109 565
Constructions	1 702 469	1 515 993	186 476	234 134
Installations techniques, matériel, outillage	7 809 510	5 993 725	1 815 785	1 710 904
Autres immobilisations corporelles	7 203 399	5 402 616	1 800 783	1 811 097
Immobilisations en cours	1 286 429		1 286 429	1 118 469
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	19 041	19 041	0	0
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	338 612		338 612	427 520
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>20 487 617</b>	<b>13 059 907</b>	<b>7 427 711</b>	<b>8 227 034</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements	3 843 893	181 079	3 662 814	3 174 471
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	402 412		402 412	568 175
Marchandises	24 419		24 419	84 003
Avances et acomptes versés sur commandes	32 599		32 599	30 755
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	14 004 811	5 302 954	8 701 857	5 290 248
Autres créances	6 549 415	64 894	6 484 521	4 376 274
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )				
Disponibilités	1 360 997		1 360 997	1 755 815
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	34 954		34 954	151 262
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>26 253 499</b>	<b>5 548 926</b>	<b>20 704 573</b>	<b>15 431 002</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				4 254
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>46 741 117</b>	<b>18 608 833</b>	<b>28 132 284</b>	<b>23 662 290</b>

## BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2013	31/12/2012
Capital social ou individuel (dont versé : 397 380 )	397 380	397 380
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 494 192	2 494 192
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :		
Réserve légale	39 738	39 738
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours )	6 488	6 488
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes )	2 545 899	2 545 899
Report à nouveau	7 960 582	7 927 769
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>(1 503 420)</b>	<b>32 813</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>11 940 859</b>	<b>13 444 279</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	386 811	255 522
Provisions pour charges	331 018	373 713
<b>PROVISIONS</b>	<b>717 828</b>	<b>629 235</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 625	1 325 519
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs )	3 049	3 049
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		14
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 642 909	5 815 776
Dettes fiscales et sociales	1 662 721	1 832 634
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	441 280	202 862
Autres dettes	6 721 013	408 923
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>15 473 597</b>	<b>9 588 777</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>28 132 284</b>	<b>23 662 290</b>

Résultat de l'exercice en centimes -1 503 420,33

Total du bilan en centimes 28 132 284,04

## COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2013</i>	<i>31/12/2012</i>
Ventes de marchandises	316 534		316 534	203 440
Production vendue de biens	31 799 524		31 799 524	31 987 802
Production vendue de services	3 460 198		3 460 198	2 171 809
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>35 576 256</b>		<b>35 576 256</b>	<b>34 363 051</b>
Production stockée			(155 548)	113 854
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			20 643	93 382
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			877 842	497 368
Autres produits			1 812	503
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>36 321 005</b>	<b>35 068 158</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			897 674	1 674 361
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			11 963 458	12 872 087
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			155 994	(1 410 482)
Autres achats et charges externes			15 033 535	13 295 308
Impôts, taxes et versements assimilés			891 845	694 831
Salaires et traitements			4 462 628	4 107 664
Charges sociales			2 276 470	2 178 191
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 040 461	1 082 542
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			661 077	651 139
Dotations aux provisions			440 342	10 364
Autres charges			1 629	6 653
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>37 825 113</b>	<b>35 162 658</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(1 504 109)</b>	<b>(94 500)</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				1 181
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change			2 205	673
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>2 205</b>	<b>1 854</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			3 973	11 701
Intérêts et charges assimilées			460	219
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>4 432</b>	<b>11 921</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>(2 227)</b>	<b>(10 067)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>(1 506 336)</b>	<b>(104 566)</b>

**COMPTE DE RESULTAT (suite)**

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2013</i>	<i>31/12/2012</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	11 500	86 568
Produits exceptionnels sur opérations en capital		54 000
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>11 500</b>	<b>140 568</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 726	3 188
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	4 254	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>14 979</b>	<b>3 188</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(3 479)</b>	<b>137 380</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(6 395)	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>36 334 710</b>	<b>35 210 579</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>37 838 130</b>	<b>35 177 766</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>(1 503 420)</b>	<b>32 813</b>

**BILAN ACTIF**

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amort. Prov.</i>	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement	19 742	19 742		
Concessions, brevets et droits similaires	90 069	79 339	10 730	10 933
Fonds commercial	1 885 886		1 885 886	1 885 886
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	132 460	36 054	96 406	102 807
Constructions	1 702 469	1 563 235	139 234	186 476
Installations techniques, matériel, outillage	9 341 294	6 556 320	2 784 974	1 815 785
Autres immobilisations corporelles	8 940 089	7 524 224	1 415 866	1 800 783
Immobilisations en cours	396 576		396 576	1 286 429
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	19 041	19 041	0	0
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	161 711	24 991	136 720	338 612
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>22 689 338</b>	<b>15 822 945</b>	<b>6 866 392</b>	<b>7 427 711</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements	3 769 463	210 227	3 559 236	3 662 814
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	820 334		820 334	402 412
Marchandises	27 521		27 521	24 419
Avances et acomptes versés sur commandes				32 599
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	11 456 741	2 168 285	9 288 456	8 701 857
Autres créances	8 170 807	64 894	8 105 913	6 484 521
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )				
Disponibilités	1 584 317		1 584 317	1 360 997
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	100 708		100 708	34 954
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>25 929 891</b>	<b>2 443 406</b>	<b>23 486 486</b>	<b>20 704 573</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>48 619 229</b>	<b>18 266 351</b>	<b>30 352 878</b>	<b>28 132 284</b>

## BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2014	31/12/2013
Capital social ou individuel (dont versé : 397 380 )	397 380	397 380
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 494 192	2 494 192
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence : )		
Réserve légale	39 738	39 738
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours )	6 488	6 488
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes )	2 545 899	2 545 899
Report à nouveau	6 457 162	7 960 582
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>(3 629 504)</b>	<b>(1 503 420)</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8 311 355</b>	<b>11 940 859</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	882 641	386 811
Provisions pour charges	474 768	331 018
<b>PROVISIONS</b>	<b>1 357 410</b>	<b>717 828</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 688	2 625
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs )	3 049	3 049
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 190 411	6 642 909
Dettes fiscales et sociales	1 533 721	1 662 721
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	300 050	441 280
Autres dettes	12 464 694	6 721 013
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	187 500	
<b>DETTES</b>	<b>20 684 113</b>	<b>15 473 597</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>30 352 878</b>	<b>28 132 284</b>

Résultat de l'exercice en centimes

-3 629 503,87

Total du bilan en centimes

30 352 877,74

## COMpte DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2014	31/12/2013
Ventes de marchandises	940 427		940 427	316 534
Production vendue de biens	33 366 202		33 366 202	31 799 524
Production vendue de services	3 676 483		3 676 483	3 460 198
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>37 983 112</b>		<b>37 983 112</b>	<b>35 576 256</b>
Production stockée			430 510	(155 548)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				20 643
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			4 745 309	877 842
Autres produits			198	1 812
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>43 159 129</b>	<b>36 321 005</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 220 347	897 674
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			13 657 449	11 963 458
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			157 653	155 994
Autres achats et charges externes			16 187 812	15 033 535
Impôts, taxes et versements assimilés			749 848	891 845
Salaires et traitements			5 069 828	4 462 628
Charges sociales			2 508 619	2 276 470
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 354 663	1 040 461
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 080 029	661 077
Dotations aux provisions			683 089	440 342
Autres charges			4 110 669	1 629
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>46 780 006</b>	<b>37 825 113</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(3 620 878)</b>	<b>(1 504 109)</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change			139	2 205
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>139</b>	<b>2 205</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			24 991	
Intérêts et charges assimilées			119 473	3 973
Différences négatives de change				460
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>144 464</b>	<b>4 432</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>(144 325)</b>	<b>(2 227)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>(3 765 203)</b>	<b>(1 506 336)</b>



**COMPTE DE RESULTAT (suite)**

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	855 460	11 500
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 608	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>860 068</b>	<b>11 500</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	724 369	10 726
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		4 254
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>724 369</b>	<b>14 979</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>135 699</b>	<b>(3 479)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		(6 395)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>44 019 335</b>	<b>36 334 710</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>47 648 839</b>	<b>37 838 130</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>(3 629 504)</b>	<b>(1 503 420)</b>

## BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2015	31/12/2014
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement	19 742	19 742		
Concessions, brevets et droits similaires	73 402	53 907	19 495	10 730
Fonds commercial	1 885 886		1 885 886	1 885 886
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	132 460	42 454	90 006	96 406
Constructions	1 702 469	1 609 641	92 829	139 234
Installations techniques, matériel, outillage	9 346 954	6 848 321	2 498 633	2 784 974
Autres immobilisations corporelles	9 105 485	7 971 890	1 133 595	1 415 866
Immobilisations en cours	1 635 932		1 635 932	396 576
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	19 041	19 041	0	0
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	161 711	24 991	136 720	136 720
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>24 083 083</b>	<b>16 589 987</b>	<b>7 493 096</b>	<b>6 866 392</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements	3 526 022	739 347	2 786 675	3 559 236
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	1 008 190		1 008 190	820 334
Marchandises	32 409		32 409	27 521
Avances et acomptes versés sur commandes	43 262		43 262	
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	9 991 557	2 339 670	7 651 887	9 288 456
Autres créances	10 270 815	64 894	10 205 921	8 105 913
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )				
Disponibilités	341 906		341 906	1 584 317
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	19 681		19 681	100 708
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>25 233 843</b>	<b>3 143 911</b>	<b>22 089 932</b>	<b>23 486 486</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>49 316 926</b>	<b>19 733 898</b>	<b>29 583 028</b>	<b>30 352 878</b>

## BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2015	31/12/2014
Capital social ou individuel ( dont versé : 397 380 )	397 380	397 380
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 494 192	2 494 192
Ecart de réévaluation ( dont écart d'équivalence : )		
Réserve légale	39 738	39 738
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours )	6 488	6 488
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes )	2 545 899	2 545 899
Report à nouveau	2 827 658	6 457 162
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>(6 469 485)</b>	<b>(3 629 504)</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 841 870</b>	<b>8 311 355</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	2 818 100	882 641
Provisions pour charges	634 671	474 768
<b>PROVISIONS</b>	<b>3 452 772</b>	<b>1 357 410</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	87 770	4 688
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs )	7 586 958	3 049
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	30 826	
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 630 295	6 190 411
Dettes fiscales et sociales	1 741 725	1 533 721
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	983 090	300 050
Autres dettes	6 140 223	12 464 694
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	87 500	187 500
<b>DETTES</b>	<b>24 288 386</b>	<b>20 684 113</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>29 583 028</b>	<b>30 352 878</b>

Résultat de l'exercice en centimes

-6 469 484,89

Total du bilan en centimes

29 583 028,01

## COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2015	31/12/2014
Ventes de marchandises	999 809		999 809	940 427
Production vendue de biens	33 082 038		33 082 038	33 366 202
Production vendue de services	3 357 714		3 357 714	3 676 483
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>37 439 562</b>		<b>37 439 562</b>	<b>37 983 112</b>
Production stockée			207 253	430 510
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			14 821	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 152 822	4 745 309
Autres produits			159	198
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>39 814 617</b>	<b>43 159 129</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			965 233	1 220 347
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			13 167 947	13 657 449
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			306 607	157 653
Autres achats et charges externes			17 897 961	16 187 812
Impôts, taxes et versements assimilés			620 685	749 848
Salaires et traitements			5 213 129	5 069 828
Charges sociales			2 570 178	2 508 619
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 021 651	1 354 663
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 508 796	1 080 029
Dotations aux provisions			2 496 371	683 089
Autres charges			316 443	4 110 669
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>46 085 002</b>	<b>46 780 006</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(6 270 385)</b>	<b>(3 620 878)</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			870	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change			3 447	139
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>4 316</b>	<b>139</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				24 991
Intérêts et charges assimilées			293 881	119 473
Différences négatives de change			77	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>293 958</b>	<b>144 464</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>(289 642)</b>	<b>(144 325)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>(6 560 027)</b>	<b>(3 765 203)</b>

**COMPTE DE RESULTAT (suite)**

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	72 951	855 460
Produits exceptionnels sur opérations en capital	18 773	4 608
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>91 724</b>	<b>860 068</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 182	724 369
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 182</b>	<b>724 369</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>90 542</b>	<b>135 699</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>39 910 657</b>	<b>44 019 335</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>46 380 142</b>	<b>47 648 839</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>(6 469 485)</b>	<b>(3 629 504)</b>

Désignation de l'entreprise : TERALTA GRANULAT BETON REUNION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 2 Avenue Amiral Bouvet 97420 LE PORT		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 3 2 9 5 5 7 3 5 9 0 0 0 1 8			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 31122016					
		N-1 31122015					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	19 742	CQ	19 742		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	701 402	AG	95 566	605 837	19 495
		Fonds commercial (1) AH	1 885 886	AI		1 885 886	1 885 886
		Autres immobilisations incorporelles AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	132 460	AO	48 855	83 605	90 006
		Constructions AP	1 702 469	AQ	1 655 926	46 543	92 829
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	9 974 277	AS	7 319 732	2 654 545	2 498 633
		Autres immobilisations corporelles AT	9 330 467	AU	8 296 039	1 034 427	1 133 595
		Immobilisations en cours AV	1 351 457	AW		1 351 457	1 635 932
		Avances et acomptes AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT			
		Autres participations CU	19 041	CV	19 041		
		Créances rattachées à des participations BB		BC			
		Autres titres immobilisés BD		BE			
		Prêts BF		BG			
		Autres immobilisations financières* BH	161 711	BI	24 991	136 720	136 720
	<b>TOTAL (II) BJ</b>		25 278 912	BK	17 479 892	7 799 020	7 493 096
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	3 184 067	BM	739 347	2 444 720	2 786 675
		En cours de production de biens BN		BO			
		En cours de production de services BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	1 227 224	BS		1 227 224	1 008 190
		Marchandises BT	191 385	BU		191 385	32 409
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	172 824	BW		172 824	43 262
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	10 688 737	BY	2 460 943	8 227 794	7 651 887
		Autres créances (3) BZ	9 835 120	CA	679 894	9 155 226	10 205 921
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ..... ) CD		CE			
Disponibilités CF		1 044 112	CG		1 044 112	341 906	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	9 779	CI		9 779	19 681	
	<b>TOTAL (III) CJ</b>	26 353 247	CK	3 880 184	22 473 063	22 089 932	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecart de conversion actif* (VI) CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO</b>		51 632 159	IA	21 360 076	30 272 083	29 583 028	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			TERALTA GRANULAT BETON REUNION		Néant <input type="checkbox"/> *				
			Exercice N		Exercice N - 1				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 397 380 .....		DA	397 380	397 380				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	2 494 192	2 494 192				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/> )		DC						
	Réserve légale (3)		DD	39 738	39 738				
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE						
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/> )		DF	6 488	6 488				
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/> )		DG	2 545 899	2 545 899				
	Report à nouveau		DH	(3 641 827)	2 827 658				
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI	(1 564 921)	(6 469 485)				
	Subventions d'investissement		DJ						
	Provisions réglementées *		DK						
	<b>TOTAL (I)</b>		DL	276 948	1 841 870				
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM					
Avances conditionnées		DN							
<b>TOTAL (II)</b>		DO							
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	2 443 245	2 818 100				
	Provisions pour charges		DQ	696 566	634 671				
	<b>TOTAL (III)</b>		DR	3 139 811	3 452 772				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS						
	Autres emprunts obligataires		DT						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	625	87 770				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/> )		DV	7 397 030	7 586 958				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	30 826	30 826				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	9 136 431	7 630 295				
	Dettes fiscales et sociales		DY	1 644 491	1 741 725				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	981 407	983 090				
	Autres dettes		EA	7 581 179	6 140 223				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	83 333	87 500				
<b>TOTAL (IV)</b>		EC	26 855 323	24 288 386					
Ecart de conversion passif* (V)		ED							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>		EE	30 272 083	29 583 028					
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB						
	(2) Dont	<table style="border: none;"> <tr><td rowspan="3" style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td><td>Réserve spéciale de réévaluation (1959)</td></tr> <tr><td>Ecart de réévaluation libre</td></tr> <tr><td>Réserve de réévaluation (1976)</td></tr> </table>	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	Ecart de réévaluation libre	Réserve de réévaluation (1976)	IC		
				{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)				
					Ecart de réévaluation libre				
	Réserve de réévaluation (1976)								
	1D								
1E									
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF							
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	26 824 497	24 257 561					
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	625	87 770					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : TERALTA GRANULAT BETON REUNION							Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N					Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 527 392	FB		FC	1 527 392	999 809	
	Production vendue	biens * services *	FD	33 024 457	FE		FF	33 024 457	33 082 038
			FG	2 714 970	FH		FI	2 714 970	3 357 714
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>	FJ	37 266 819	FK		FL	37 266 819	37 439 562	
	Production stockée*					FM	196 521	207 253	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	113 254	14 821	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	2 447 643	2 152 822	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 586	159	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	40 026 822	39 814 617
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 596 998	965 233
Variation de stock (marchandises)*						FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	11 181 931	13 167 947	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	122 982	306 607	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	17 062 252	17 897 961	
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	766 640	620 685	
Salaires et traitements*						FY	5 242 655	5 213 129	
Charges sociales (10)						FZ	2 889 457	2 570 178	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	912 249	1 021 651
			- dotations aux provisions*				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	878 428	1 508 796
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	775 110	2 496 371	
Autres charges (12)						GE	692	316 443	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	41 429 394	46 085 002	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	(1 402 573)	(6 270 385)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	936	870	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN		3 447	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	936	4 316
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	215 696	293 881	
	Différences négatives de change					GS	623	77	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	216 319	293 958
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(215 383)	(289 642)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	(1 617 956)	(6 560 027)	



Désignation de l'entreprise <u>TERALTA GRANULAT BETON REUNION</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N - 1</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	78 366	72 951	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	367 000	18 773	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	445 366	91 724	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	45 675	1 182	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	346 656		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	392 331	1 182	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	53 035	90 542	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	40 473 124	39 910 657	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	42 038 045	46 380 142	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			HN	(1 564 921)	(6 469 485)	
RENVVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	1 217 418	943 522
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <b>A6</b> obligatoires <b>A9</b>					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

## ANNEXE 1 - Pièce 4

---

Organigramme de la société TGBR

# TERALTA A LA REUNION - ORGANIGRAMME SYNTHETIQUE



**LEGENDE**  
 CDI  
 CDD/CDC/Mission  
 CP/CA  
 Vacant

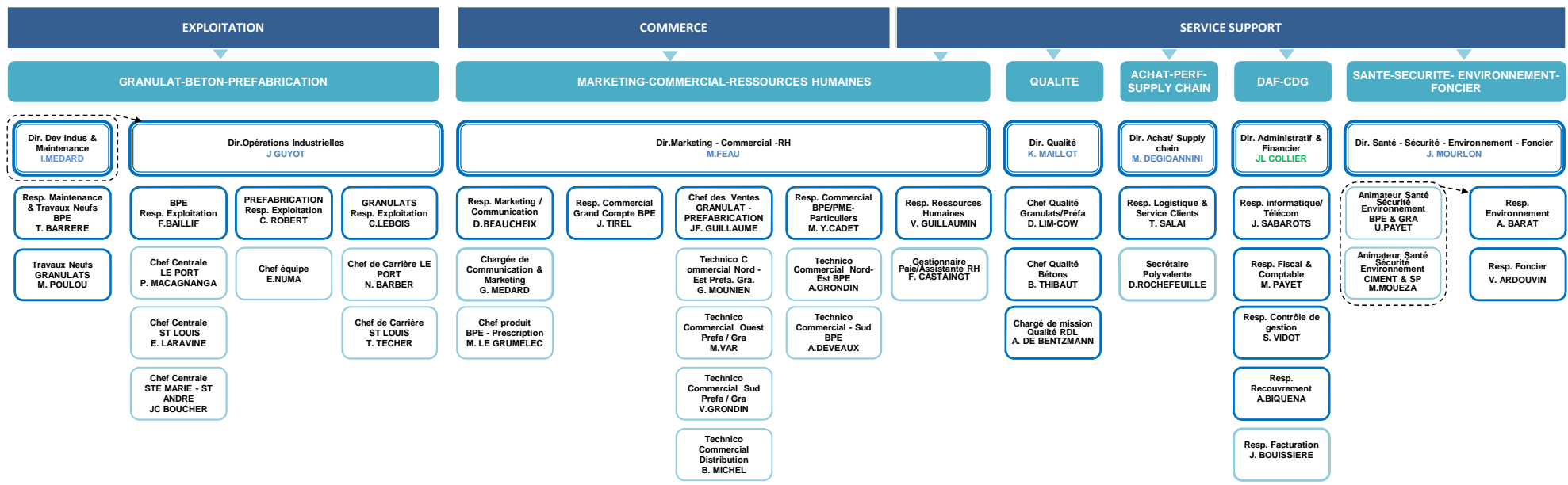
Comité de direction

Mise à jour: 17/05/2017

- Dir. Général  
TCR  
Y. SINAMA POUJOLLE
- CIMENT
- CIMENT
- Ingénieur Performance Industrielle  
R. BELZACKI
- Chefs d'équipe Production  
P. GRONDIN  
Y. MASCAREL
- Assistante Commerciale / Logistique  
C. MARIMOUTOU
- Resp. Maintenance silos & parc mobile  
P. LUCAS
- Technico Commercial CIMENT  
C. BOOHDOO

Laurent LECOCQ  
PDG TGBR  
Managing Director LA REUNION

Assistante de direction  
S. AMACOUTY



## ANNEXE 1 - Pièce 5

---

Présentation de la maîtrise foncière du projet avec  
copies expurgées des données financières des contrats  
de forage

(Voire document à part « TGBR\_Carrière des  
Orangers\_Annexe 1 - Pièce 5 , partie 1 et 2»)

## ANNEXE 1 - Pièce 6

---

Récépissé du dépôt de permis de construire de  
l'installation de traitement des matériaux



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE CHARGÉ  
DE L'URBANISME

## Récépissé de dépôt d'une demande de permis de construire ou de permis d'aménager

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande de permis de construire ou d'aménager. Le délai d'instruction de votre dossier est de TROIS MOIS et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un permis tacite.

- Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire :
  - soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...);
  - soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier;
  - soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.
- Si vous recevez une telle lettre avant la fin du premier mois, celle-ci remplacera le présent récépissé.
- Si vous n'avez rien reçu à la fin du premier mois suivant le dépôt, le délai de trois mois ne pourra plus être modifié. Si aucun courrier de l'administration ne vous est parvenu à l'issue de ce délai de trois mois, vous pourrez commencer les travaux<sup>1</sup> après avoir :
  - adressé au maire, en trois exemplaires, une déclaration d'ouverture de chantier (vous trouverez un modèle de déclaration CERFA n° 13407 à la mairie ou sur le site officiel de l'administration française : <http://www.service-public.fr>);
  - affiché sur le terrain ce récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt;
  - installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site officiel de l'administration française : <http://www.service-public.fr>, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.
- Attention : le permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait :
  - dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
  - dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.

1 Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès la délivrance du permis et doivent être différés : c'est le cas des travaux situés dans un site classé, des transformations de logements en un autre usage dans les communes de plus de 200 000 habitants et dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ou des installations classées pour la protection de l'environnement. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n'entre pas dans ces cas.

(à remplir par la mairie)

Le projet ayant fait l'objet d'une demande de permis  
déposée à la mairie le : 13.03.2017  
par : TERALTA Granulat Béton Réunion  
fera l'objet d'un permis tacite<sup>2</sup> à défaut de réponse de l'administration trois mois après cette date. Les travaux pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.

Cachet de la mairie



2 Le maire ou le préfet en délivre certificat sur simple demande.

**Délais et voies de recours :** Le permis peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers : Il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis de construire respecte les règles d'urbanisme.

## ANNEXE 1 - Pièce 7

---

Avis des propriétaires fonciers et de la Mairie de Saint-Benoît sur la remise en état du site

(Voire document à part « TGBR\_Carrière des Orangers\_Annexe 1 - Pièce 7 »)

ANNEXE 1 - Pièce 8

---

Arrêté n°ACC/2014-14 Autorisant l'utilisation et l'accès à  
la RD3



Saint-Benoît, le

20 AOUT 2014



Réf: GJ/GP/ACC/2014/14CG/UTREst  
Affaire suivie par : J GAUVIN  
Tél. 0262 50 93 93

**ROUTE DEPARTEMENTALE  
PERMISSION DE VOIRIE**

**EXECUTION DES TRAVAUX SUR DOMAINE PUBLIC  
(ACCES)**

Nom et prénom : LAFARGE  
Adresse : 2 Rue Amiral BOUVET  
97829 Le Port cedex  
Route Départementale N° : 3  
Points de repères : 30 + 800  
Commune : Saint-Benoît

---

**A R R E T E N° Acc / 2014/-14**

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL GENERAL DU DEPARTEMENT  
DE LA REUNION**

Vu la demande faite en date du 25 juin 2014 par laquelle le pétitionnaire ci-dessus référencé demande l'autorisation de construire un accès en bordure de la Route Départementale N°3 au PR 30 + 800.

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu l'instruction générale sur le Code de la Voirie Départementales ;

Vu le règlement général sur la conservation et la surveillance des Routes Départementales en date du 24 octobre 1967 ;

Vu la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le code des communes ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.3221-4 du CGCT ;

Vu le règlement de voirie départementale ;

Vu l'arrêté de la Présidente du Conseil Général en date du 20 avril 2011 portant délégation de signature ;

Vu l'avis du Maire de la Commune, (si les travaux sont en agglomération,)

Vu l'avis du Responsable de l'Unité Territoriale Routière Est,

*Une copie conforme du présent arrêté sera adressée au bénéficiaire, au Maire de la Commune (si la propriété est située en agglomération) et au responsable de l'Unité Territoriale Routière Est chargé du suivi de l'arrêté.*

#### CONSIDERANT QUE :

Les ouvrages projetés sont compatibles, a priori, avec le domaine public routier départemental, l'intégrité des autres ouvrages et la sécurité des utilisateurs.

#### ARRETE CE QUI SUIT

##### ARTICLE 1 - DUREE ET CONDITIONS

La présente autorisation est délivrée pour une durée de cinq (5) ans, et est renouvelable par tacite reconduction par périodes annuelles, sauf renonciation trois mois avant la date d'expiration. **Celle-ci est cependant délivrée à titre précaire et révoquant et pourra être retirée, sans indemnité, pour cause d'intérêt public.**

Elle sera périmée de plein droit s'il n'en a pas été fait usage dans le délai d'un (1) an à compter de ce jour.

##### ARTICLE 2 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

a) - Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux énoncés dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux dispositions du règlement cité ci-dessus et aux conditions spéciales suivantes :

L'accès de 10,00 mètres au minimum de largeur par passage à grille sera établi de manière à ne pas déformer le profil en long de la route et à ne pas gêner l'écoulement des eaux.

Pour raison de sécurité, l'accès sera raccordé avec des aménagements suivants :

- **Dégagement du champ de canne en amont le long de la RD 3, afin d'assurer une bonne visibilité aux usagers de la route au sens descendant.**

- **En présignalisation à poser un panneau AK 14 + M 9 (sortie de camion dans chaque sens de circulation au minimum à 50 m de l'accès.)**

- **Bétonner l'accès sur environ 20 à 30m, pour permettre une entrée rapide des camions afin de libérer la RD très vite.**

- **Mettre un stop à la sortie de l'accès (panneau + peinture au sol.)**

- **Assurer l'entretien de la section de la RD en cas d'épandage accidentelle de matériaux par les transporteurs.**

Le franchissement du fossé d'eau pluvial existant se fera par la mise en place :

d'un passage à grille de ..... mètres de largeur, conformément au schéma annexé,

d'un ponceau de ..... mètres de largeur, conformément au schéma annexé,

Jusqu'à la limite de l'alignement fixé à 5,00 mètres de l'axe de la chaussée, les accès auront une pente maximum de 5%.

Après travaux, le fossé devra avoir une section libre au minimum identique à la section en amont de l'ouvrage projeté. Les piédroits seront, soit en maçonnerie ordinaire, soit en béton armé, d'épaisseur égale à la moitié de la hauteur, sans toutefois être inférieure à 40 cm.

Le fond du fossé sera bétonné et aucun angle saillant ne sera admis.

Les vantaux des portails éventuels s'ouvriront de manière à ne jamais se trouver en saillie sur l'emprise du domaine routier départemental.

b) - Les travaux devront être exécutés sous le contrôle du Chef de Brigade de l'UTR Est.  
Aucun dépôt de matériaux et échafaudage ne pourra être effectué sur le domaine public routier.

### **ARTICLE 3 – ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ACCES**

La construction, l'entretien, la maintenance et le curage des ponceaux sont à la charge du pétitionnaire.

A défaut de leur exécution par les propriétaires, les travaux nécessaires pour rétablir le bon écoulement des eaux ou la circulation dans des conditions normales de sécurité, peuvent être effectués d'office par le Département, après mise en demeure par lettre recommandée, non suivie d'effet et aux frais du pétitionnaire.

La présente autorisation pourra être retirée, sans indemnité après une mise en demeure non suivie d'effet ou non respecté de la présente autorisation.

### **ARTICLE 4 - OUVERTURE DU CHANTIER**

Un avis d'ouverture de chantier (modèle ci-joint) doit être transmis à l'UTR Est (☎: 0262.50.93.94) au moins trois (3) jours avant l'ouverture du chantier.

Ce délai est porté à **2 semaines** si les travaux nécessitent l'obtention d'un arrêté temporaire de circulation et / ou de stationnement.

**Le bénéficiaire devra demander impérativement qu'il soit procédé à la vérification de son implantation.**

Préalablement à tous travaux, l'intervenant peut demander l'établissement d'un constat contradictoire des lieux. En l'absence de constat contradictoire, les lieux sont réputés en bon état d'entretien et aucune contestation ne sera admise par la suite.

### **ARTICLE 5 – DELAI D'EXECUTION**

Le délai d'exécution des travaux est fixé à 1 mois à compter de la date d'ouverture de chantier. Passé ce délai, une demande de prorogation devra être formulée auprès des services de l'UTR Est, dans la limite de validité du présent arrêté.

### **ARTICLE 6- SIGNALISATION DE CHANTIER ET PRESCRIPTIONS PARTICULIERES**

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

L'occupant ou son exécutant doit prendre de jour et de nuit, sous sa responsabilité et à ses frais, toutes les mesures relatives à l'exploitation du domaine public routier départemental et à la sécurité de la circulation (mise en place, entretien, surveillance de la signalisation, alternats, etc...), conformément aux textes réglementaires en vigueur et aux dispositions ayant reçu l'accord des Services de l'Unité Territoriale Routière Est.

#### **ARTICLE 7 - RECEPTION**

Au plus tard un (1) mois après la fin des travaux le permissionnaire devra transmettre au service de l'UTR Est une déclaration d'achèvement des travaux (modèle ci-joint). Le trottoir sera reconstruit à l'identique et les bordures de trottoirs de type T 2 seront remplacées par des bordures de type A 2. La réfection des parapets démolis sera réalisée selon les recommandations des services de l'UTR Est.

#### **ARTICLE 8 - CONTENTIEUX**

Lorsque les conditions imposées dans l'autorisation n'ont pas été remplies, un avertissement est adressé à l'intervenant, suivie, si besoin est, d'une mise en demeure de procéder à la remise en conformité des ouvrages dans un délai imparti.

En cas de carence de l'intervenant, les services du Conseil Général procéderont à la réalisation desdits travaux aux frais de l'intervenant.

#### **ARTICLE 9 - RESPONSABILITE**

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et des règlements en vigueur.

Les intervenants sont responsables de tous les accidents ou dommages qui peuvent résulter de l'exécution de leurs travaux ou de l'existence et du fonctionnement de leurs ouvrages.

#### **ARTICLE 10 - EXECUTION**

Monsieur le responsable de l'UTR Est, le chef de brigade du secteur concerné, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à l'occupant.

Pour la Présidente du Conseil Général  
Et par délégation  
Le Responsable de l'Unité  
Territoriale Routière Est.

  
J.B CAPELOTAR

Unité Territoriale Routière  Est	Tél. : 0262-50-93-93 Fax : 0262-50-93-94	Secteur : Saint-Benoît
<b>DECLARATION D'ACHEVEMENT DE TRAVAUX</b>		
A établir un mois au maximum après l'achèvement des travaux		

<b>INTERVENANT (service demandeur) :</b>  Nom : LAFARGE                      Prénom : Adresse : 2, Rue Amiral BOUVET 97829 Le Port cedex Téléphone : 0262 42 69 69      Portable : Fax : .....	<b>Référence à rappeler</b> <b>Arrêté d'alignement :</b> ..... <b>Permission de voirie :</b> Acc / 2014 / 14
--	--

**LOCALISATIONS DES TRAVAUX :** RD 3/ PR 30+800

Commune : Saint- Benoit

**DESCRIPTION DES TRAVAUX :** Construction d'un accès pour carrière

Date d'intervention : du                      au

Fax : .....A,  
Le

Signature

La présente déclaration doit être adressée à l'UTR Est dans un délai de 1 mois à compter de l'achèvement des travaux.



Unité Territoriale de l'Est BP 93 97 470 Saint-Benoît	Tél. : 0262 50 93 93 Fax : 0262 50 93 94	Secteur : Saint-Benoît
<input type="checkbox"/> AVIS D'OUVERTURE DE CHANTIER		
<input type="checkbox"/> DEMANDE D'ARRETE TEMPORAIRE		
A transmettre 15 jours avant le début des travaux (date de début de l'arrêté départemental) sauf cas d'urgence		

INTERVENANT (service demandeur) :  Nom : LAFARGE Prénom : Adresse : 2, Rue Amiral BOUVET 97829 Le Port cedex Téléphone : 0262 42 69 69 Portable : Fax : .....	Référence à rappeler Arrêté d'alignement : ..... Permission de voirie : Acc / 2014 / 14
---	---

**LOCALISATIONS DES TRAVAUX :** RD 3/ PR 30+800

Commune : Saint- Benoit

**DESCRIPTION DES TRAVAUX :** Construction d'un accès pour carrière

Exécutés par : .....

Tél. : ....., Fax : .....

Email : .....

Date d'intervention demandées : du ..... au

Date souhaitée pour la vérification de l'implantation : le ..... / ..... / .....

**MESURES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT DEMANDEES**

**Circulation :**

- aucune,  circulation réduite (léger empiètement sur chaussée)  
 circulation alternée :  manuellement,  par feux tricolore de chantier  
 rue fermée à la circulation

**Stationnement**

- aucune,  
 interdit (non gênant),  
 gênant posé par l'entreprise :  
 motif.....

**PIECES JOINTS :**

- Plan de situation (obligatoire)  
 Coupe type de tranchée (obligatoire)  
 Plan d'exécution 1/200 ou 1/500  
 Matériaux de lise en œuvre (nature et provenance)  
 Matériaux de lise en œuvre sur le chantier  
 Plan de signalisation sur le chantier  
 Plan de l'organisation de travaux

**Nota :** il ne sera pas délivré d'arrêté temporaire sans la fourniture d'un plan de signalisation.

**REGLEMENT DE VOIRIE :**

Je m'engage à respecter et à faire respecter par les entreprises intervenant sur ce chantier le Règlement de la Voirie du départemental dont j'ai pris connaissance ainsi que l'arrêté temporaire demandé.

Date :

Signature :